



Déclaration naissance mairie ou hopital

Par **tarabiscotte**, le **24/01/2015** à **10:51**

bonjour,

Est-ce qu'il est déconseillé de laisser son livret de famille dans certains grands hôpitaux qui proposent de faire la déclaration de naissance eux-mêmes ?

Dans la mesure où on ne le récupère pas immédiatement et qu'il peut y avoir un risque de perte (sans garantie que les services hospitaliers soient déclarés responsables).

Tandis qu'en se rendant directement en mairie, on le récupère tout de suite.

Par **moisse**, le **24/01/2015** à **16:39**

Bonsoir,

C'est vous qui voyez.

A mon époque la question ne se posait même pas, il fallait se débrouiller tout seul avec le certificat de naissance et convaincre la dame au guichet de l'état civil que le prénom retenu figurait bien au calendrier et insister pour que ce soit celui-là et pas un autre.

De vous à moi je ne laisserais pas le livret de famille dans une structure trop importante.